



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le ***Règlement n° 699 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 674 125,00\$ pour l'Agrandissement et l'Aménagement d'un immeuble pour les travaux publics*** lors de l'assemblée du 13 septembre 2021.

Le règlement vise à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de SIX CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (674 125 \$) notamment pour l'acquisition et les travaux d'un immeuble pour les travaux publics

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 15 octobre 2021.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : <https://www.sddb.ca/>.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 6 DÉCEMBRE 2021**

Liane Boisvert
Directrice générale et secrétaire-trésorière